

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



DECISION N° 2015-137

relative à la fermeture de l'INPI le 19 janvier 2016

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1, L. 411-4, R. 411-1 et R. 411-2,

DÉCIDE

Article 1^{er}

L'Institut de la propriété industrielle (siège, implantations et délégations régionales) sera fermé l'après-midi du 19 janvier 2016.

Article 2Les délais expirant à la date visée à l'article 1^{er}, sont prorogés jusqu'au premier jour ouvrable suivant, conformément aux dispositions des articles R. 514-2, R. 618-3 et R. 718-2 du code de la propriété intellectuelle.Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle ainsi que sur le site internet de l'INPI.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015

Le Directeur général de l'INPI


 Yves LAPIERRE

Siège
 16 rue des Minimes - CS 50011
 93077 COURBEVOIE Cedex
 Téléphone : 0826 210 211
 Télécopie : 430 101 53 65 86 06
 www.inpi.fr - courbes@inpi.fr
 Établissement public national
 créé par la loi n° 51-441 du 19 avril 1951



INPI 000001 06 001